

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-338* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 3 189 471 du cadastre du Québec, situé au 125, 1<sup>er</sup> Rang à Saint-Romain.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Saint-Romain sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 28 août à 13h00, à la salle du conseil. Cette réunion est ouverte au public

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Nicole Chicoine, greffière-trésorière
- dg@st-romain.ca
- 290 rue Principale, Saint-Romain (Québec) G0Y 1L0

Donné à Saint-Romain, ce **14 août 2024**

*Catherine Mercier* par Nicole Chicoine

---

Catherine Mercier  
Inspectrice en bâtiment et environnement